

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

\*\*\*\*\*

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU CENTRE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

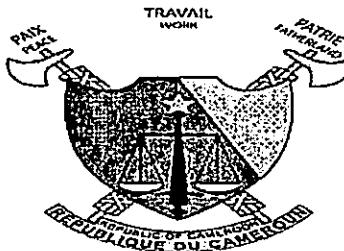
\*\*\*\*\*

COMMUNE DE BOT-MAKAK

\*\*\*\*\*

SECRETAIRE GENERAL

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

\*\*\*\*\*

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

CENTER REGION

\*\*\*\*\*

NYONG ET KELLE DIVISION

\*\*\*\*\*

BOT-MAKAK COUNCIL

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARIAT

\*\*\*\*\*

DECISION MUNICIPALE N° 011/DM/CBM/SG DU 04 AVRIL 2025

PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

OUVERT N° 008/AONO/C- BOT MAKAK/CIPM/SIGAM/2025 DU 14 FEVRIER 2025

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AUTOUR DE L'HOTEL DE VILLE (450ML),  
D'AMENAGEMENT DES VRD ET LA VIABILISATION DE LA CITE MUNICIPALE DE BOT-MAKAK, DEPARTEMENT DU NYONG ET  
KELLE, REGION DU CENTRE POUR LE LOT NUMERO (N° 02).  
, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK,

- Vu La Constitution ;  
Vu La Loi N°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;  
Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;  
Vu La Loi 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret N° 77/91 du 25 Mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes et établissements communaux et ses modificatifs subséquents ;  
Vu L'Arrêté N° 000002/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;  
Vu La Circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 Relative à l'application du Code des Marchés Publics ;  
Vu La Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics,  
Vu la Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;  
Vu Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 008/AONO/C- BOT MAKAK/CIPM/SIGAM/2025 DU 14 Février 2025  
Vu Le procès-verbal N° 011 de la CIPM du 01 Avril 2025.

### DECIDE

Article 1er: Pour compter de la date de signature de la présente Décision Municipale, est attributaire de la Lettre Commande relative au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 008/AONO/C- BOT MAKAK/CIPM/SIGAM/2025 DU 14 Février 2025, l'entreprise ci-après :

Numéro du lot	Désignation du projet	Entreprise	Montant (TTC) FCFA	Financement	Délai d'exécution
02	Viabilisation de la cité municipale de Bot-Makak	MARTEAU SERVICES SARL BP : 33192 Yaoundé ; Tél : 699 99 08 55	43 189 369	FEICOM – Commune de Bot-Makak	Cinq (05) mois

Article 2 : L'entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement attache avec le Service Technique de l'Aménagement et du Développement Local de la Commune de Bot-Makak pour la suite de la procédure.

Article 3: La présente Décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

#### Ampliations

- FEICOM – CENTRE ;
- ARMP pour publication ;
- DD / MINMAP / NK ;
- DD / MINEE / NK ;
- SG / CBM ;
- Chef-STADL (Chef Service Marché) / CBM ;
- Entreprise ;
- Dossier / Affichage / Archives.

Bot-Makak le 04 Avril 2025

Le Maire,  
Autorité Contractante,

Nkem Nemb Jean Pascal  
Maîtrise en Sciences de Gestion